

CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LE HANDICAP

*L'accompagnement des personnels en situation de handicap dans
l'académie d'Orléans-Tours*

11 avril 2023



RÔLE DU CORRESPONDANT HANDICAP

- Accompagner les personnels en situation de handicap
- Mettre en œuvre la politique ministérielle en faveur du handicap
- Mettre en place les aménagements nécessaires pour les personnels en situation de handicap
- Réaliser le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Développer la communication, l'information et la sensibilisation en lien avec le handicap
- Assurer le suivi et le bilan financier des dépenses liées au handicap

SOMMAIRE

- Evolution du cadre réglementaire
- Définitions et droits
- Types de handicap et aménagements
- Recrutements
- Les acteurs de la politique handicap
- Actualité : plan handicap

QUIZZ

Quel est le pourcentage de handicap invisible?

- A. 20%
- B. 40%
- C. 60%
- D. 80%

QUIZZ

A-t-on l'obligation de déclarer son handicap à son employeur?

- A. Oui**
- B. Non**

QUIZZ

Le handicap touche une majorité de personnes :

- A. à la naissance
- B. suite au vieillissement ou à une maladie non professionnelle
- C. suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

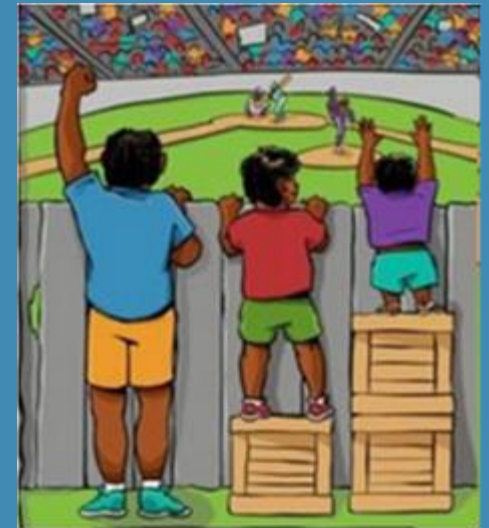
L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

□ EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

- 1919 : * création des pensions aux mutilés et victimes de la guerre, et des emplois réservés
- Loi n°75-534 du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées
 - * 1ère loi qui pose un cadre législatif pour la personne handicapée
 - * création des COTOREP, des CDES, des aides et allocations
- Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées
 - * obligation pour tous les employeurs publics et privés de plus de 20 salariés d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6% des effectifs
 - * création de l'AGEFIPH et pénalité financière pour le secteur privé

□ EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - * libre choix du projet de vie
 - * droit à participer sans entrave à la vie en société
 - * droit à compensation du handicap
 - * création MDPH
 - * création FIPHFP



➤ **FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

- il a pour mission de favoriser **l'insertion professionnelle** des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques

* il collecte les contributions des employeurs publics (d'au moins 20 ETP) qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap.

DEFINITIONS ET DROITS

□ DÉFINITIONS ET DROITS

➤ Handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation** d'activité ou **restriction** de participation à la vie en société **subie** dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »





□ DÉFINITIONS ET DROITS

➤ **BOE** : bénéficiaires de l'obligation d'emploi (art.L5212-13 du code du travail)

➤ **RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Est reconnu travailleur handicapé toute personne dont les possibilités **d'obtenir** ou de **conserver** un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique

➤ **MDPH (MDA)** : maison départementale pour les personnes handicapées (maison départementale de l'autonomie)

Démarche individuelle et volontaire indépendante de l'employeur

□ Définitions et droits

- * aménagements des épreuves d'examens et de concours (matériel, temps, temps de repos...)
- * recrutement par la voie contractuelle (décret n°95-979 du 25 août 1995)
- * priorité pour les mutations
- * aménagements du poste de travail (organisationnel, matériel, humain)
- * aménagement d'horaires
- * promotions par détachement
- * temps partiel de droit
- * conditions particulières de départ à la retraite (ce.retraites@ac-orleans-tours.fr)

(bonification chèques vacances)

TYPES DE HANDICAP ET AMENAGEMENTS



□ TYPES DE HANDICAP ET AMÉNAGEMENTS

- **Handicap auditif** : problèmes de perception des sons...
- **Handicap visuel** : difficultés de lecture, de déplacements, de perception des formes et des couleurs...
- **Handicap moteur** : difficultés pour se déplacer, de tenir debout/assis, manipuler...
- **Maladies chroniques invalidantes** : difficultés selon les maladies
- **Handicap cognitif** : troubles de l'attention, de la mémoire, de la concentration...
- **Handicap psychique** : sensibilité plus importante au stress, émotivité, anxiété...

☐ TYPES DE HANDICAP ET AMÉNAGEMENTS

➤ Impacts

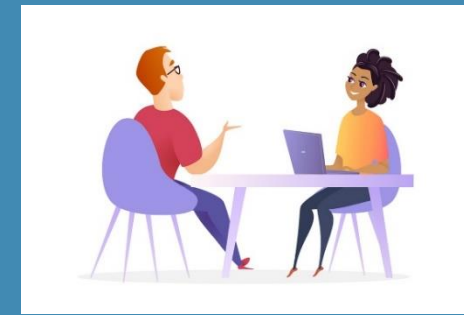
- * fatigabilité, irritabilité
- * difficultés de compréhension et de communication
- * gestion de classe
- * problèmes de perception des sons
- * problèmes de déplacements, d'accessibilité au sein d'un établissement, de transports domicile-travail
- * de durée de réalisation des tâches
- * difficultés pour réaliser des tâches simultanément

➤ Aménagements

- * prothèses auditives
- * loupe, logiciels, matériel informatique
- * aide humaine
- * matériel de bureau ergonomique
- * transports
- * préconisation horaires, RDC, parking, ascenseur

RECRUTEMENTS

☐ RECRUTEMENTS



➤ Recrutements par la voie contractuelle des BOE (décret n°95-979 du 25 août 1995)

- Possibilité d'accéder à la fonction publique par contrat (bénéficiaires de l'obligation d'emploi n'étant pas déjà fonctionnaire et répondant aux mêmes conditions de diplômes que celles exigées des candidats aux concours externes)
- Sélection sur dossier puis entretien avec une commission de recrutement
- Contrat passé généralement pour une année (durée équivalente à celle de la période de stage du corps considéré)
- Rémunération et formation de la personne alignée sur celle des stagiaires issus des concours externes
- A l'issue de l'année de contrat intervient la titularisation après un entretien avec un jury

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE HANDICAP

❑ Les acteurs de la politique handicap

Confidentialité

Correspondant handicap

Confidentialité

Service social

Médecin du travail,
Infirmière SST, Psychologue
du travail

Confidentialité

Conseillers RH
proximité

Confidentialité

ACTUALITÉ : PLAN HANDICAP

- Fiabiliser le recensement des BOE
- Informer des droits et des dispositifs
- Sensibiliser les personnels : actions
- Développer les recrutements BOE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACTS

Docteur Cécile Gruel
Docteur Valérie Tournois

Médecins du travail

02 38 79 46 70

ce.medic@ac-orleans-tours.fr

Alexandra Nallet

Pôle d'appui aux ressources humaines
Correspondante handicap académique

02 38 79 38 68

alexandra.nallet@ac-orleans-tours.fr
virginie.lizot@ac-orleans-tours.fr

<https://www.ac-orleans-tours.fr/handicap-121970>